

PROCES-VERBAL
CHSCT du 27 avril 2017
DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

Sous la présidence de Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris

Assistent à la séance avec voix délibérative :

- **Au titre des représentants du personnel :**

M. Hervé STRAGLIATI, UNSA
M. Vincent CUVELIER, UNSA
M. Noël ZEILINGHER, UNSA
M. Boukhalfa Mourad ABDOUN, CFDT
M. Frédéric FREMONT, CFTC
Mme Marylène DAIME, UCP

Assistent à la séance sans voix délibérative :

- **Au titre des représentants de la Ville de Paris :**

M. Julien BARGETON, Adjoint à la Maire de Paris
M. Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats
Mme Virginie GAGNAIRE, Cheffe du Service des Ressources

- **Au titre de représentant suppléant du personnel :**

Mme Catherine MULLER, suppléante UNSA
M. Hichem KHOUANI, suppléant UNSA
M. Michel SEGUIN, suppléant UNSA
Mme Sybille BOSQUILLON DE JENLIS, suppléante CFDT
Mme Nadine AURIEMMA, suppléante CFTC
M. Jean RUFFAULT, suppléant UCP

- **En qualité d'experts pour l'administration :**

M. Alexandre HENNEKINNE, Directeur Adjoint de l'Immobilier, de la logistique et des Transports
Mme Sylvie CATALA, Cheffe de la Mission Santé Sécurité au Travail
Mme Cécile BRUN, Adjointe à la Cheffe du service prévention de la DRH
Dr. Fadila DERRI, Médecine du travail
M. François DESGARDIN, sous-directeur de la comptabilité
Mme Assina CHARRIER, Adjointe à la cheffe du Service des Ressources
M. Raphaël GOMEZ-ACOSTA, Chargé du dialogue social et du temps de travail

M. Julien BARGETON introduit la séance à 15h45 et rappelle que M. Jean RUFFAULT (UCP) a été élu secrétaire du CHS CT pour une durée d'un an. M. Boukhalfa Mourad ABDOUN est secrétaire suppléant. Le point II du CHS CT a été retiré de l'ordre du jour. L'élection d'un nouveau secrétaire de séance initialement prévue au point II aura lieu à l'occasion du prochain CHS CT début juin.

I- Approbation du PV du CHS CT du 1^{er} décembre 2016

M. Julien BARGETON demande si le procès-verbal du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 26 janvier 2017 suscite des remarques puis le soumet au vote.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III - Point soumis pour avis

III.1. Création du Service Facturier (SFACT) : Impact sur les conditions de travail

M. Julien BARGETON demande si ce point suscite des remarques puis le soumet au vote. Un avis favorable est rendu à l'unanimité. L'UNSA rappelle les réserves évoquées lors du CT et est dans l'attente d'un retour d'expérience après quelques mois d'activité.

III.2 - Projet d'emménagement des services centraux de la direction des Finances et des Achats au sein de la nouvelle implantation administrative Bédier

Suite à la publication du rapport sur la qualité de l'air à Morland, l'UNSA constate que l'air extérieur Porte d'Ivry est moins bon que sur le site Morland et émet des doutes concernant la qualité de l'air dans les bâtiments du site Bédier. Cette crainte fait suite à la présentation des fiches techniques de la DILT qui mettent en évidence une différence de qualité des filtres à air entre Bédier Est et Bédier Ouest.

L'UNSA souhaite savoir pour quelles raisons les filtres à air de Bédier Est et Ouest n'ont pas le même niveau de qualité alors que l'air sera plus pollué qu'à Morland.

M. Guillaume ROBERT observe que la différence de qualité de filtre entre les deux bâtiments ne signifie pas que la qualité de l'air serait non satisfaisante dans l'un des immeubles, si le niveau de filtration exigé est initialement élevé pour les deux immeubles.

M. Alexandre HENNEKINNE indique que cette différence de filtration peut être liée aux modes de construction différents pour les deux bâtiments. Il assure que le niveau d'exigence en terme de qualité est le même pour les deux bâtiments. Néanmoins, il se joint à M. Guillaume ROBERT pour dire que ces questions seront approfondies et traitées avec la plus grande attention. Les éléments d'informations seront communiqués dans les meilleurs délais aux organisations syndicales.

La CFDT s'interroge également sur la présence de fenêtre dans le bâtiment Est contrairement au bâtiment Ouest.

La CFDT sera particulièrement vigilante à la qualité de l'air dans les deux bâtiments.

M. Alexandre HENNEKINNE précise que ces fenêtres font partie du système de désenfumage et n'ont pas vocation à être ouverte.

L'UCP souhaite avoir confirmation de la date à laquelle aura lieu le déménagement.

Mme Virginie GAGNAIRE indique que la date actuellement envisagée est le 23 août pour le démarrage des opérations DFA et DPA qui se dérouleront en tenant compte des pics d'activité de chaque service.

Pour faciliter le déménagement, des référents volontaires ont été nommés et un réseau de prévention a été mis en place. Les agents du réseau ont d'ores et déjà été informés.

Mme Assina CHARRIER précise que le réseau compte actuellement 9 agents qui sont déjà sensibilisé à la prévention. Ils bénéficieront d'une formation sur l'ergonomie le 30 mai prochain pour faciliter l'appropriation de l'espace de travail des agents. Elle précise que le matériel et l'accompagnement nécessaires au déménagement sera fourni par la DILT.

Enfin, la CFDT demande à ce que les agents qui le souhaitent puissent voir les bureaux avant leur aménagement.

M. Alexandre HENNEKINNE annonce que des vidéos ont été tournées et seront bientôt publiées. Il est envisageable d'organiser des visites sur site avant le déménagement.

En conclusion, M. Julien BARGETON soumet le point au vote. La CFDT et la CFTC émettent un avis favorable, l'UNSA et l'UCP un avis défavorable (2 pour/4 contre).

IV - Questions diverses

M. Julien BARGETON invite les représentants syndicaux à faire part de leurs éventuelles questions.

La CFTC souhaite avoir des précisions concernant le déploiement du télétravail, les modalités d'autorisation et la répartition des agents par direction alors que la Ville prévoit 1500 agents en 2017.

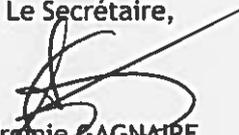
Compte tenu des règles fixées par la Ville et le Service des Ressources, les chefs de service peuvent-ils également définir les leurs ?

M. Guillaume ROBERT indique qu'il n'y a pas de quota par direction. L'idée étant de garantir une certaine flexibilité dans le dispositif. Il revient bien au supérieur hiérarchique de définir les modalités d'aménagement du télétravail en fonction des contraintes et de l'organisation du service sans pour autant fixer des règles plus strictes.

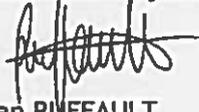
En cas de désaccord, le Service des ressources et les organisations syndicales sont habilités à instaurer un dialogue afin de trouver une solution convenant à tous. L'arbitrage définitif revenant au directeur.

M. Julien BARGETON lève la séance à 16h20.

Le Secrétaire,


Virginie GAGNAIRE

Le Secrétaire Adjoint,


Jean RUFFAULT

Le Président,


Julien BARGETON

